

21 mars 2024



Rencontres de la santé

Synthèse

Animation générale et modération de la journée par Jonathan Szymanski, Directeur du développement social, Conseil départemental de l'Essonne



Sommaire

Table ronde 1	
Quels sont les leviers d'un territoire plus attractif ?.....	5
Table ronde 2	
Santé sexuelle, prévenir et accompagner.....	11
Table ronde 3	
Demain, une nouvelle organisation des soins	17
Table ronde 4	
Santé mentale où en sommes-nous ?.....	23
Annexes	29

Introduction

Chers acteurs de la santé,

Avec seulement 6,1 généralistes pour 10 000 habitants, l'Essonne se classe en 85^e position des départements métropolitains. Face à l'urgence, et bien que la santé ne soit pas une compétence propre de la collectivité, le Département a pris le sujet à bras le corps et promeut une offre de santé accessible à tous et sur tout le territoire.

Depuis 2019, le Département a déployé des efforts significatifs pour inciter les médecins et futurs praticiens à s'installer durablement en Essonne. 32 maisons de santé pluriprofessionnelles ont été créées dont 22 structures d'exercice collectif avec le soutien financier du Département. 48 professionnels de santé ont été soutenus dans leur installation ainsi que 7 étudiants et futurs praticiens.

Parce que la recherche et l'innovation sont dans l'ADN du Département, nous favorisons l'offre d'équipements innovants. Nous avons par exemple participé à l'acquisition du premier robot chirurgical public essonnien au Centre hospitalier Sud Francilien qui permet aux habitants de se soigner en Essonne sans aller à Paris. Nous restons par ailleurs mobilisés pour la création d'un CHU en Essonne, pour attirer de nouveaux médecins.

En outre, le Département agit pour la santé de ses enfants (mise en place de permanences face aux psycho-traumatismes à Étampes et Grigny et d'ateliers autour de la nutrition et de la santé mentale), en matière de santé sexuelle (création de la semaine Essonne sans Sida, camion de prévention itinérant) et contre les violences faites aux femmes (ouverture de la première maison des femmes à Longjumeau).

Suite à la présentation du 3^e Projet régional de santé (PRS3), nous avons également eu l'honneur d'accueillir Amélie Verdier, alors directrice générale de l'ARS Île-de-France, pour échanger sur les difficultés croissantes d'accès au soin sur notre territoire. Partageant l'ensemble du diagnostic en matière de désertification médicale, cet échange fut l'occasion de préciser les priorités partagées pour les mois à venir : préservation d'une offre de proximité notamment dans le Sud-Essonne, restructuration du Groupe hospitalier Nord Essonne (GHNE) avec l'ouverture du nouvel hôpital Paris-Saclay, création d'un CHU, amélioration de l'offre de santé périnatale et de santé mentale, adaptation de l'offre de soin aux personnes vulnérables...

Le bilan du schéma de santé départemental 2019-2023, comme l'adoption d'une nouvelle politique départementale de santé, plus globale, témoignent de l'ambition des élus de la majorité départementale d'apporter des réponses concrètes contre la désertification médicale sur notre territoire.

Ces Rencontres de la santé 2024 ont été co-organisées avec nos partenaires que sont l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et plus particulièrement, le Directeur de la délégation de l'Essonne, Julien Galli, ainsi que la Caisse primaire d'assurance maladie, représentée par son Directeur général, Albert Lautman, et le Conseil territorial de santé de l'Essonne, très mobilisé sur cet événement, en la présence de son Président, Jean-Louis Di Tommaso.

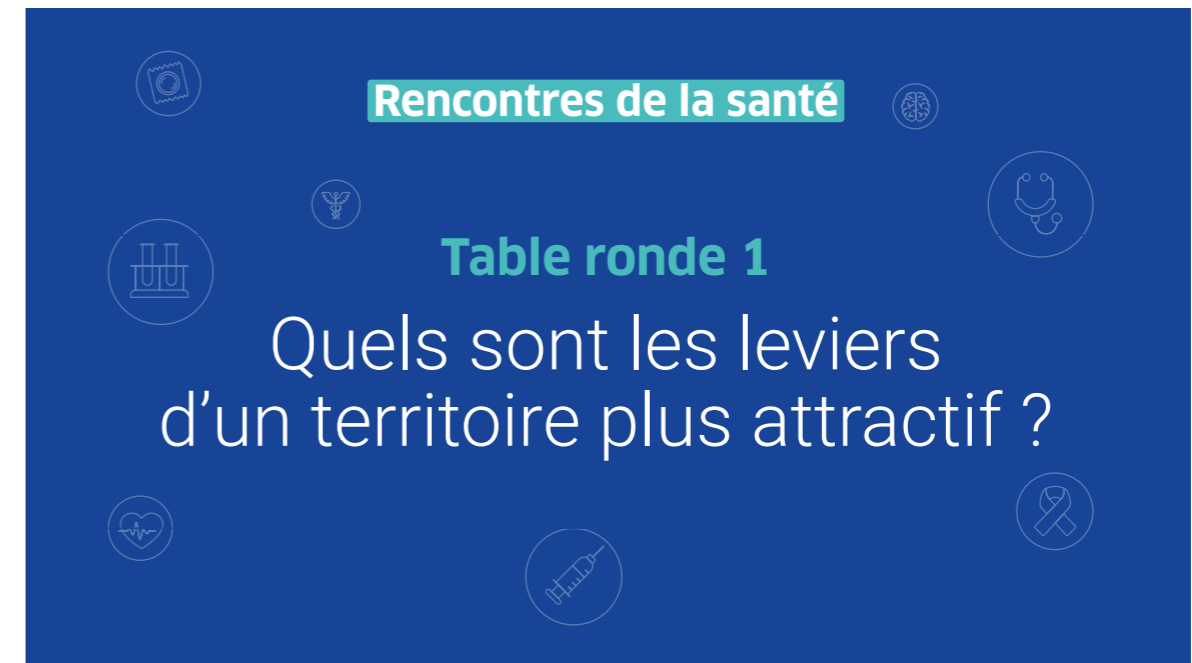
Mais, ces rencontres dédiées à la santé, n'auraient pu se faire, sans vous, professionnels de santé, acteurs de la santé des Essonnais, que vous exerciez en ville, à l'hôpital, ou en structures autres, du secteur public, comme du secteur privé. Votre participation à cette journée, en fait, sa qualité. Enfin, la présence aujourd'hui de nombreux représentants des collectivités locales, services et élus de ces territoires, démontre l'enjeu et l'engagement de tous sur ce sujet.

Enfin, je souhaite remercier les membres du CESEE (Conseil économique social et environnemental de l'Essonne) et qui ont travaillé plusieurs mois sur les questions d'attractivité, des nouvelles mentalités en matière de santé et des enjeux de territoires.

Bien fidèlement,

François Durovray,
Ministre délégué aux Transports
Président du Département de l'Essonne





Renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé afin de lutter efficacement contre les déserts médicaux et favoriser leur installation et leur maintien sur le territoire essonnien.

Propos introductifs issus du discours de Jean-Louis Di Tommaso, Président du Conseil territorial de santé de l'Essonne

« Ces Rencontres de la santé revêtent une importance capitale alors que nous nous réunissons pour discuter des défis et des opportunités qui façonnent le système de santé dans le département de l'Essonne. Lors de cette journée, nous aborderons les difficultés des ressources humaines en santé. Nous sommes confrontés à des pénuries de personnel, à des conditions de travail souvent exigeantes et à des défis de recrutement. Nous devons travailler ensemble pour soutenir nos professionnels de la santé, les former, les encourager et créer un environnement propice à leur épanouissement professionnel. Pourtant, malgré ces défis, l'Essonne possède de nombreux atouts. En tant que grande couronne de la région parisienne, notre territoire offre un équilibre unique entre l'accessibilité aux services de santé de pointe et un cadre de vie agréable. Nos paysages verdoyants, nos centres urbains dynamiques et notre richesse culturelle font de l'Essonne un lieu attrayant pour vivre et travailler, malgré la proximité de Paris et des grands centres hospitaliers, y compris l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) ».

Animation

Amandine Caudron-Lecomte, cheffe de projet santé et attractivité médicale au Conseil départemental de l'Essonne

Capsule vidéo

Valérie Collart, orthophoniste au Mérévillois : <https://youtu.be/zyh7M796mVw>

Intervenants

Dr Valérie Caudwell, Centre hospitalier du Sud Francilien, présidente de la Commission médicale d'établissement

Christine Schlosser, directrice de l'IFSI-IFAS Barthélémy Durand (site d'Étampes) et de l'IFSI Barthélémy Durand (site de Sainte-Geneviève-des-Bois)

Dr Juliette Sussan, médecin généraliste à Épinay-sous-Sénart, maître de stages universitaire et Présidente de la CPTS Val d'Yerres ;

Radhia M'Kacher, Cell Environment, entreprise essonnienne travaillant dans la recherche et l'innovation en santé.

Contexte et enjeux

À l'échelle **nationale**, les évolutions des effectifs de médecins, mais aussi de leurs pratiques, entraînent une diminution de l'offre médicale, alors que les évolutions de la population (croissance démographique et vieillissement) entraînent au contraire, une augmentation de la demande.

À l'échelle **régionale**, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France, sont les territoires les plus touchés par la sous-densité médicale. L'Essonne se situe, ainsi, à la 85^e place en termes de densité médicale.

L'objectif des territoires est donc aujourd'hui de renforcer leur attractivité vis-à-vis des professionnels de santé en vue de lutter le plus efficacement possible contre les déserts médicaux.

D'autant que la santé est un sujet majeur de préoccupation de nos citoyens. Il s'agit du 2^e sujet évoqué après la question des mobilités, pour les Essonnais, selon les résultats des derniers sondages réalisés en 2023.

Les stratégies territoriales d'attraction des professionnels de santé, en activité, comme en formation, nécessitent une implication de l'ensemble des acteurs du secteur (ARS, CPAM, collectivités territoriales, établissements de santé, structures de coordination, professionnels eux-mêmes).

Exemple : des Permanences locales d'aide à l'installation qui regroupent le 1^{er} mercredi de chaque mois, l'URPS-Médecins, l'ARS, la CPAM, le CDOM et le Département, afin de répondre à l'ensemble des questions que se posent les médecins ayant un projet d'installation dans notre département.

Un autre enjeu est celui de l'**importance du choix de la bonne échelle d'intervention**, notamment pour éviter la concurrence entre les territoires. Les études démontrent que les échelons supra (inter-communal ou départemental) sont efficaces quant à cet enjeu. C'est pourquoi, le Conseil départemental constitue en échelon légitime d'intervention, dans le cadre des politiques volontaristes qu'il entreprend sur le sujet. Il s'est doté, à ce titre, d'un **schéma départemental de santé 2019-2023 et un second schéma sera voté en septembre 2024 pour la période 2024-2028.**

Les leviers mis en place par le Département de l'Essonne pour inciter les professionnels de santé à s'installer et/ou rester sur le territoire

Les études et diagnostics démontrent, qu'en dehors des facteurs personnels (attachement à un territoire, proximité familiale), d'autres facteurs primordiaux sont avancés par les professionnels de santé, dans les choix d'installation : **présence de confrères, existence de maisons ou de centre de santé car l'exercice coordonné est désormais le mode d'exercice le plus recherché, la qualité de vie au travail et l'équilibre avec la vie personnelle, et la qualité de vie, tout court.**

En dehors des stratégies de promotion territoriale, le Département a déployé trois dispositifs qui ciblent plus spécifiquement, cet objectif de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre département.

- Favoriser le **développement des structures d'exercice collectif** pour répondre aux conditions d'exercice recherchées (au sein d'une même structure ou dans le cadre d'un réseau) : permettre aux professionnels de partager un projet commun, d'organiser leur temps entre eux (remplacements, gardes), mutualiser leur secrétariat.

Ce sont aujourd'hui 22 structures pour un peu plus de 5,5 millions d'euros investis par le Département.

- Aider les professionnels à s'installer :
 - > aide individuelle de 7 500 €,
 - > 48 professionnels soutenus dont 28 médecins généralistes.
- Inciter les étudiants en médecine à effectuer leur stage dans les territoires du département et à s'y installer :
 - > dispositif des **bourses** : 75 000 € de crédits de fonctionnement pour 7 internes inscrits dans ce dispositif en vue d'une installation pour 5 ans à minima dans notre département.

D'autres leviers existent et nécessitent des partenariats et un travail collaboratif

- Enjeu de l'accueil des étudiants en médecine dans le cadre de la **4^e année d'internat de médecine générale** :
 - > développer le nombre de **terrains de stages**,
 - > augmenter le nombre de maîtres de stages universitaires (MSU),
 - > faire connaître les **opportunités d'installation** dans l'Essonne.
- Enjeu de l'attractivité de nos établissements hospitaliers, avec le développement de leurs **filières universitaires**.
- Valoriser, recruter et fidéliser les autres « **ressources humaines** » en santé, notamment les infirmiers. Aujourd'hui, 14% des étudiants en soins infirmiers, abandonnent leurs études en cours de 1^{re} année de formation.
- Renforcer les actions liées à l'accueil des professionnels de santé en assurant la bonne intégration des nouveaux arrivants, notamment grâce aux missions de maillage territorial exercées par les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé).
- Favoriser et soutenir la recherche et l'innovation en santé dans nos territoires.

Des exemples concrets de l'attractivité essonnienne

Une action phare du Département en terme d'innovation et d'attractivité : l'aide à l'acquisition d'un robot chirurgical Da Vinci Xi par le Centre Hospitalier Sud Francilien

- Offrir une médecine de pointe à la portée du plus grand nombre.
- Développer une offre de santé ambitieuse et adaptée aux besoins du territoire sud-francilien.
- Améliorer l'accès aux soins.
- Attirer et fidéliser de nouveaux médecins.

Le robot chirurgical (type Da Vinci Xi) est un équipement technologique de pointe équipé de quatre bras multiarticulés et d'une caméra 3D ultra-performante. Il permet aux chirurgiens de pratiquer une chirurgie mini-invasive et très précise, facilitant ainsi la récupération des patients. Ce robot constitue ainsi une avancée incontestable dans la qualité des soins proposés en Essonne et la prise en charge des patients atteints de pathologies complexes.

- Une première pour un hôpital public essonnien.
- Son coût : 3,3 M€, financé à hauteur de 300 000 € par le Département.
- Des partenariats avec le cluster Génopole et l'université Paris-Saclay en vue de développer les enjeux de recherche, d'innovation et de formation induits par le robot.
- Une utilisation partagée entre les membres du Groupement Hospitalier de Territoire Île-de-France Sud.
- Quatre spécialités concernées : l'urologie, l'ORL, la gynécologie et la chirurgie digestive.
- Entre 120 à 350 interventions possibles chaque année.



Des exemples concrets de l'attractivité essonnienne

Cell'Environnement (activités autour de l'environnement cellulaire)

Avec le soutien de son équipe et de ses nombreux conseillers scientifiques, Cell'Environnement développe de nouvelles techniques pour détecter les dommages à l'ADN et comprendre sa pertinence clinique.

- Tests innovants (analyse des télomères, analyse du stress de génotoxicité, analyse génomique ciblée).
- Cytogénétique conventionnelle et moléculaire (aberrations chromosomiques, caryotypes, génotoxicité)
- Thérapies cellulaires (contrôle qualité des cellules, contrôle de la stabilité génétique des thérapies cellulaires),
- Recherche collaborative (aide aux laboratoires académiques ou privés dans leurs propres projets à travers des projets collaboratifs).

Les filières universitaires du Centre hospitalier Sud Francilien

Le CHSF comprend 2 services hospitalo-universitaires : l'endocrino-diabétologie et la neurologie qui a un rôle de recours pour la prise en charge des AVC du Sud de l'Île-de-France, y compris le sud de la Seine-et-Marne, ainsi que des territoires hors Île-de-France comme Orléans, Morangis et Romilly-sur-Seine.

D'autres filières universitaires en devenir : néphrologie, hématologie, gynécologie, hygiène hospitalière et médecine nucléaire.

Ces filières contribuent ainsi au rayonnement de la recherche et de l'innovation sur le territoire en lien avec le Genopole, avec qui le CHSF développe de nombreux projets et a signé une convention de partenariat en 2019, mais également avec la faculté de Médecine de l'Université Paris-Saclay, l'Université d'Évry-Paris-Saclay, les écoles d'ingénieurs du territoire (ENSIIE, TSP...), l'IRBA et l'INSERM.

Le Maître de stage universitaire (MSU)

Un Maître de stage universitaire est un médecin généraliste installé au sein d'un territoire et pratiquant la médecine générale. Il accueille dans le cadre de stages des étudiants en médecine qui sont entre la 4^e année (externat) et la fin de la 9^e année (internat) afin de leur permettre de découvrir la médecine générale de premier recours.

La 4^e année d'internat de médecine générale a été adoptée dans la loi de financement de la sécurité sociale en décembre 2022. Celle-ci s'applique à l'ensemble des internes débutant la première année du DES (Diplôme d'études spécialisées) de médecine générale à compter de la rentrée universitaire 2023.

L'étudiant en dernière année d'internat, est autonome dans l'ensemble des champs de compétence de la médecine générale. Les patients sont vus seuls par l'interne, sous la supervision du MSU.



Des exemples concrets de l'attractivité essonnienne

Les Instituts de formation paramédicale en Essonne

IFSI (Institut de formation en soins infirmiers)

IFSI du GHNE, Longjumeau
IFSI du CHSF, Corbeil-Essonnes
IFSI Barthélémy Durand (2 sites : Étampes et Sainte-Geneviève-des-Bois)

IFAS (Institut de formation des aides-soignants)

IFAS du GHNE, Longjumeau
IFAS du CHSF, Corbeil-Essonnes
IFAS du Centre Hospitalier d'Arpajon
IFAS Lycée Charles Baudelaire, Évry-Courcouronnes
IFAS Lycée des métiers Henri Poincaré, Palaiseau
IFAS de l'EPS Barthélémy Durand, Étampes

IFAP (Institut de formation des auxiliaires de puériculture)

IFAP du CHSF, Corbeil-Essonnes
IFAP Lycée des métiers Henri Poincaré, Palaiseau
IFAP Lycée Charles Baudelaire, Évry-Courcouronnes
IFAP ACPPAV (École des métiers de la pharmacie, de la santé, du sanitaire et social), Juvisy-sur-Orge (alternance)

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

L'attractivité d'un territoire pour les soignants réside également dans une offre de logements adaptés. Développer un parc de logements pour les professionnels de santé, en activité ou en formation, permettrait de pouvoir mieux les fidéliser.

L'attractivité passe aussi par le maintien dans nos territoires d'un service public de santé, afin de préserver l'accès de tous aux soins.

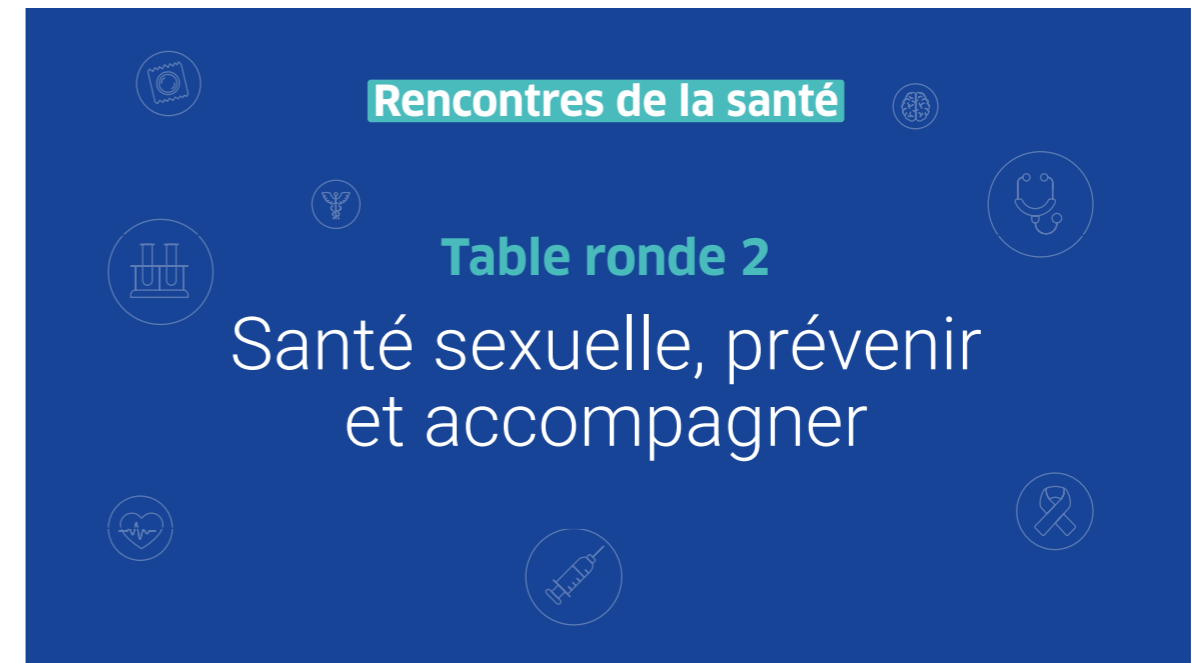
Certains territoires de l'Essonne ont vu leur offre être modifiée ces dernières années (fermeture de la maternité de Dourdan en 2015).

Eu égard à la densité médicale et à la situation démographique, il existe un véritable enjeu à favoriser les synergies entre les établissements publics et les établissements privés de santé, afin de maintenir une offre hospitalière de proximité.

Des communautés médicales interhospitalières ont été créées afin de maintenir une offre de soins sur les territoires les plus en besoin. À titre d'exemple, le CHSF met à disposition des territoires du Sud Essonne, des cardiologues qui réalisent des explorations fonctionnelles et des consultations. Volonté d'élargir l'offre de soins et de développer des services communs au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Comment favoriser et susciter les vocations chez les jeunes (collégiens et lycéens) pour les métiers de la santé ?

Des actions sont développées auprès des écoles et des lycées (dispositif « les cordées de la réussite »). Certains IFSI encouragent les jeunes intéressés, à venir participer à des actions déployées en leur sein. Des stages, même de courte durée, peuvent être organisés, afin de leur présenter la réalité du métier d'infirmier et de pouvoir valoriser cette expérience lors de leur inscription sur Parcoursup.



La santé sexuelle positive participe à un état de bien-être physique, émotionnel et mental. À ce titre, accompagner la santé sexuelle et une éducation affective (notamment des enfants et des jeunes), est une composante pleine et entière de la santé dans sa globalité : prévention, éducation à la santé, dépistage et soins.

Animation

Dr Claudette Buisson, directrice de la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé, au Département de l'Essonne

Capsule vidéo

Dr Élodie Dantel, cheffe de secteur Protection maternelle et infantile (actions d'informations sur le corps « bien grandir » dans les écoles maternelles) https://youtu.be/Qlcd_HxrFil

Véronique Leralle, présentation du rôle du CDCESS (Comité départemental de coordination des actions d'éducation à la santé et à la sexualité) <https://youtu.be/fY6h4bbTzIU>

Présentation du dispositif « **Essonne sans Sida** » <https://youtu.be/KdsullzJy0Q>

Simon Conrard, interne en médecine générale : https://youtu.be/_gcDMqFcAV0

Intervenants

Dr Claudette Buisson, CD 91, directrice de la protection maternelle et infantile et de la prévention santé

Élise Dellaca-Minot, coordinatrice du pôle Est-Île-de-France AIDES

Isabelle Domerc, coordinatrice au Planning familial 91

Isabelle Prieur, infirmière conseillère technique départementale - Éducation nationale



Quelques dates et chiffres clés en matière de santé sexuelle

- 1945 : création de la PMI (protection maternelle et infantile).
- 1967 : loi Neuwirth autorisant l'usage des contraceptifs et notamment la contraception orale.
- 1975 : loi Veil, garantissant le droit à chaque femme d'interrompre sa grossesse sans avoir à fournir de justification.
Intégration des centres de planification et d'éducation familiale à la PMI.
- 1988 : création des CDAG, (Consultations de dépistage du VIH, anonyme et gratuit).
- 2016 : création des CeGIDD (Centres Gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).
- 2017 : en Essonne, création des premiers centres de santé sexuelle et de dépistage réunissant les deux dispositifs CeGIDD et CPEF (Centres de planification et d'éducation familiale).
- 17 Centres départementaux de santé sexuelle* (CDSS) dans le département et le bus « Tout SEXplique ».

* Nouvelle dénomination des CPEF.



12

Éducation et santé sexuelle

L'éducation à la sexualité commence dès le plus jeune âge, à l'école maternelle, et jusqu'en classe de Terminale. « C'est une des missions éducatives de l'école, à raison d'au moins 3 séances annuelles », a rappelé Isabelle Prieur, infirmière conseillère technique départementale dans l'Éducation nationale.

Dans le cadre du Comité départemental de coordination des actions d'éducation à la santé et à la sexualité (CDCESS), les professionnels de PMI interviennent auprès des collégiens de 4^e avec l'ouvrage « Questions d'ados » distribué par le Département. Le CDCESS sillonne aussi les routes de l'Essonne à bord du camion de prévention « Tout SEXexplique, en route pour la santé sexuelle », mène des actions en faveur des femmes en situation de précarité ou de prostitution et forme des intervenants à l'éducation à la sexualité.

Prévention et éducation à la sexualité dès le plus jeune âge « Bien grandir ensemble »

Dès la grande section de maternelle, la Direction de la protection maternelle et infantile (DPMI) du Département a mis en place l'action « Bien grandir ensemble ». Il s'agit d'apprendre aux enfants à parler du corps, du vivre-ensemble, des différences filles-garçons, des émotions, des sens et de l'intimité et également savoir repérer des personnes de confiance dans leur entourage.



Quelles sont les missions d'un CDSS (Centre départemental de santé sexuelle) ?

- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la **fécondité**.
- Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la **vie affective, relationnelle et sexuelle**, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernées.
- Préparation à la **vie de couple** et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial.
- **Interruption volontaire de grossesse médicamenteuse (IVG)** prévue par l'article L. 2212-4 du code de la santé publique.
- Prévention et détection des violences sexuelles.

Quelles sont les missions d'un CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) ?

- **Dépistage** et/ou examens clinique et biologique de diagnostic des **Infections sexuellement transmissibles (IST)**.
- **Conseil personnalisé** dans un but de prévention primaire et secondaire et distribution de **matériels de prévention des IST**.
- Prise en charge et suivi d'un accident d'exposition.
- Vaccination contre les virus de l'hépatite A, B et du HPV.
- Réalisation d'actions hors les murs en direction des publics cibles pour l'information, la prévention, et le dépistage des IST.
- Conseil et expertise auprès des professionnels.

Le Planning familial 91

Les dates clés de l'IVG

- 1920 : interdiction de toute information sur la contraception, la vente de produits contraceptifs et l'avortement.
- 1942 : l'avortement est considéré comme un « **crime contre l'État** » et est puni par la peine de mort.
- 1956 : création de « la maternité heureuse », qui deviendra en 1966, le mouvement français pour le Planning familial.
- 1966 : 42 centres du Planning familial existent et les témoignages des femmes entraînent des bouleversements dans les pratiques, les réflexions et les orientations du PF.
- 1971 : « Manifeste des 343 ».
- 1972 : procès de Bobigny.
- 1973 : « Manifeste des 331 médecins ».
- 1975 : loi Veil, dépénalisation de l'avortement en France.
- 1988 : mise sur le marché de la pilule abortive RU 486.
- 1990 : autorisation de l'IVG médicamenteuse à l'hôpital ;
- 2001 : le délai légal pour avorter est porté de 12 à 14 SA ; les mineures dépourvues d'autorisation parentale peuvent avoir recours à un adulte référent de leur choix.
- 2004 : autorisation de l'IVG médicamenteuse dans les cabinets.
- 2009 : les IVG peuvent être pratiquées dans les CPEF.
- 2013 : remboursement à 100% de l'IVG, pour toutes les femmes.
- 2014 : la mention de la situation de détresse est supprimée.
- 2016 : suppression du délai de réflexion d'une semaine.
- 2022 : le délai légal passe de 14 à 16 SA.
- 2024 : la France devient le premier pays au monde à inscrire explicitement dans sa Constitution, l'interruption volontaire de grossesse.

13

En 2022, 234 300 IVG ont été enregistrées en France. La méthode médicamenteuse est la plus utilisée et plus d'une IVG sur 3 est réalisée en dehors des établissements de santé. Les taux de recours augmentent parmi les femmes majeures. La moitié des IVG est réalisée avant 8 SA.

En 2022, en Essonne :

- **5 850 IVG** dont 3 467 en structures hospitalières ;
- comparé à certains autres départements de l'Île de France, le 91 est bien pourvu en Centres départementaux de santé sexuelle, proposant l'IVG médicamenteuse ainsi que l'échographie de datation. (une petite vingtaine) et une dizaine de structures hospitalières proposent l'IVG médicamenteuse et l'IVG instrumentale.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Les pharmaciens sont de plus en plus démunis face au rapport à la contraception de certaines jeunes femmes. Malgré un accès facilité à divers contraceptifs gratuits, de nombreuses jeunes femmes et adolescentes préfèrent avoir recours à la pilule dite « du lendemain », parfois, plusieurs fois par mois. Cette tendance serait notamment la résultante de « fake news » circulant sur les réseaux sociaux, alors que la pilule du lendemain confronte ces femmes, à une dose massive d'hormones.

- La contraception d'urgence peut constituer, pour certaines jeunes femmes, une entrée dans la contraception quotidienne.
- Un travail partenarial existe avec le Planning familial afin de délivrer des informations justes et adaptées au public collégien.
- Les réponses aux jeunes peuvent également être envisagées via une coopération entre les officines de pharmacie et les établissements scolaires de leur secteur.

VIH, contexte épidémiologique en Essonne

Même si le nombre de contaminations connaît une baisse depuis plusieurs années, le VIH reste présent en Essonne, c'est le département de la grande couronne le plus touché : 2 313 cas de découverte sur la période de 2003 à 2020.

Actuellement, environ 400 personnes séropositives ne connaissent pas leur statut dans le département.

Profils des nouveaux diagnostics (2014-2021) :

- 41 % sont des femmes (particularité du département),
- 69 % sont des personnes nées à l'étranger,
- 22 % sont des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes,
- 52 % connaissent un diagnostic tardif.

AIDES IDF Est (77, 91, 94) et Essonne sans Sida

- Le 1^{er} juillet 2022, L'Essonne rejoint officiellement la liste des départements franciliens « sans SIDA ».
- Les acteurs essonniers impliqués sont nombreux : associations communautaires, CeGIDD, CDSS, CDCSS, établissements de santé, pharmaciens, médecins libéraux, CPTS, Éducation nationale, CLS, maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, CSAPA (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie), CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile).
- Cet engagement fort du Département et de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France a pour objectif :
 - 0 contamination à 2030,
 - en s'appuyant sur le programme de l'ONU SIDA :
 - 95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut,
 - 95 % des personnes séropositives reçoivent un traitement,
 - 95 % des personnes sous traitement ont une charge virale indétectable.



Les grandes orientations :

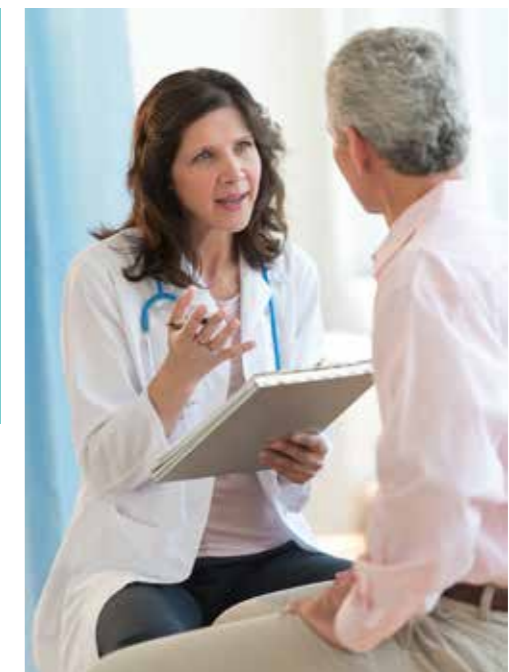
- promouvoir une stratégie d'éducation pour la santé conjuguant santé sexuelle et prévention combinée,
- maximiser l'accès des publics clés essonniers aux outils de dépistage ainsi que leurs diversifications,
- maximiser l'accès aux traitements comme outils de prévention,
- prendre en charge efficacement les personnes vivant avec le VIH et leur offrir une meilleure qualité de vie,
- veiller à une santé plus inclusive et une meilleure équité des chances,
- coordonner les différents acteurs.

La concrétisation des directives établies dans le cadre du dispositif « Essonne sans Sida » se traduit par une démarche proactive, d'aller-vers, de la part de AIDES 91 :

- actions de rue, lieux de grand passage (gares, marchés),
- dans des structures d'accueil pour demandeurs d'asile ou structures d'hébergement pour les personnes en situation de précarité (ex : actions de médiation en santé sexuelle dans les hôtels sociaux de Paray-Vieille-Poste et Chilly-Mazarin),
- actions chez les partenaires, en CeGIDD ou à l'hôpital :
 - > permanences hospitalières hebdomadaires tenues au CHSF,
 - > des ateliers santé mensuels où sont abordées les questions du « vivre avec »,
 - > des temps d'échanges médecin-patients qui favorisent le dialogue et permettent aux patients de poser toutes leurs questions,
 - > un week-end Santé annuel qui combine temps de ressourcement et montée en compétence pour prendre soin de soi,
- ces actions intègrent à la fois le dépistage avec les TROD (Tests rapides d'orientation diagnostique), de l'information sur la réduction des risques, la mise à disposition de matériel de prévention,
- actions en direction du public HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes),
- maraudes virtuelles sur les applications de rencontres avec proposition de dépistage au local ou bien sur les actions de rue,
- > l'Apéro LGBTQI+ au CeGIDD de Savigny-sur-Orge : un espace d'échanges, de convivialité et de prévention auquel le public HSH peut accéder pour discuter librement entre paires sur des thématiques liées à la santé sexuelle ou d'autres problématiques concernant ce public en banlieue,
- > sensibilisation des professionnels de santé autour de la question du Chemsex lors de la journée de la santé sexuelle du 10 juin 2023 organisée en partenariat avec le Centre départemental de santé sexuelle de Savigny-sur-Orge, le CASPA « Ressource » et des CPTS essonnies.

En 2023, AIDES 91 c'est notamment :

- 254 actions
- 720 entretiens
- 493 TROD VIH (dont 217 primo-testants)
- 5 419 personnes rencontrées sur le territoire
- 10 910 préservatifs externes distribués
- 187 autotests distribués





Rencontres de la santé

Table ronde 3

Demain, une nouvelle organisation des soins

Comment faire face aux besoins croissants lorsque les médecins sont de moins en moins nombreux ?

En effet, les densités médicales et paramédicales enregistrent, pour beaucoup, une baisse très significative sur le territoire essonnien. En parallèle, la démographie générale évolue. Nous sommes de plus en plus nombreux et notre espérance de vie a augmenté. Parmi les enjeux, citons, entre autres, ceux de vieillir en bonne santé, de fluidifier les parcours des patients, notamment pour les personnes concernées par des polypathologies ou des situations complexes.

L'un des leviers est, sans conteste, qu'il nous faut penser l'organisation des soins différemment. Les rôles et les missions des professionnels de santé sont en évolution et vont continuer à évoluer dans les années à venir. Ces nouvelles organisations et cette nouvelle répartition des compétences, constituent des leviers pour renforcer encore les coordinations et les collaborations, mais également faire évoluer les mentalités en matière de santé.

Animation

Julien Galli, directeur de la délégation de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Capsule vidéo

Dr Fabien Besançon, président de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) Cœur Essonne, https://youtu.be/DoD1upY_qDA

Intervenants

Julien Galli, directeur de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Dr Virginie Buisson, présidente du syndicat des pharmaciens de l'Essonne

Émilie Martinet, infirmière de pratiques avancées et Claire Mollereau, directrice de projet, de la CPTS Nord-Essonne Hygie

Pauline Longue, directrice du DAC Nord (Dispositif d'appui à la coordination)

L'Observatoire de l'accès aux soins

Répondre aux Essonniens nécessite de connaître leurs besoins et de connaître l'état de l'accès aux soins dans le Département. C'est ce que propose la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne, avec l'Observatoire de l'accès aux soins, présenté par Monsieur Albert Lautman, directeur général de la CPAM 91 et Directeur coordonnateur de la gestion du risque pour l'Île-de-France

Cet observatoire est publié chaque année. L'observatoire permet de connaître l'offre de soins départementale sous la forme d'une cartographie et en comparaison avec les données régionales. Au 30 juin 2023, 783 médecins généralistes étaient en exercice dans notre département, avec une moyenne de près de 1 400 patients par médecin traitant.

L'observatoire fait un état des lieux de la consommation de soins et permet notamment de connaître le taux de participation aux campagnes de dépistage et de la couverture vaccinale de la population. L'observatoire propose également une cartographie des bénéficiaires des soins au niveau départemental, leur répartition par classe d'âge, permet des focus sur certaines tranches de population, comme les moins de 25 ans et les plus de 60 ans.

Enfin, cet outil, en analysant l'état de santé de la population du territoire, permet d'avoir une vision prospective du besoin en soins, en fonction des pathologies.

L'OFFRE DE SOINS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX EN ESSONNE



5 354
professionnels
de santé* : **-0,1%**

Praticiens :	Auxiliaires Médicaux :	Autres :
2 440 : -0,7%	2 492 : +0,7%	422 : -1,4%
Médecins : 1 724 : -0,7%	Infirmiers : 1 055 : +1,3%	Pharmaciens : 339 : -0,9%
Omnipraticiens : 783 : -3,7%	Masseurs Kinésithérapeutes : 860 : -0,3%	Laboratoires : 83 : -3,5%
Spécialistes ** : 941 : +2%	Pédicures : 269 : +0,7%	
Chirurgiens-dentistes : 580 : -1%	Orthophonistes : 262 : +1,2%	
Sages-femmes : 136 : +1,5%	Orthoptistes : 46 : +4,5%	

* Professionnels de santé hors transporteurs et fournisseurs
Dénombrement des cabinets principaux en activité libérale conventionnée.
** y compris médecins biologistes

Le Projet régional de santé (PRS 3)

Julien Galli, directeur de la délégation territoriale de l'ARS, a présenté le contexte de l'intervention de sa délégation eu égard au nouveau projet régional de santé (PRS 3) de l'Agence régionale de santé Île-de-France, publié le 1^{er} novembre 2023. Celui-ci constitue la feuille de route de la santé en Île-de-France, déclinée dans chaque département et est composé de 3 briques :



- le cadre d'orientation stratégique (COS) qui porte les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans,
- le schéma régional de santé (SRS) qui définit les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 5 ans,
- le programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), également établi pour 5 ans.

Ce sont ces deux derniers documents du PRS qui ont été révisés en 2023 pour les 5 ans à venir. Le COS, quant à lui, a fait l'objet d'une actualisation.

Le PRS est structuré en 6 axes déclinés en 63 actions

- Construire une culture de la prévention et développer le pouvoir d'agir des citoyens.
- Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients.
- Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité.
- Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de santé en Île-de-France.
- Gérer, anticiper et prévenir les risques.
- Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

Trois priorités sont transversales

- Le renforcement de l'attractivité des ressources humaines en santé en Île-de-France, qui devient un axe stratégique à part entière.
- La poursuite de la structuration des parcours de santé et la lutte contre les ruptures de parcours.
- La lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la dimension environnementale de la santé, en étroite articulation avec le Plan régional santé environnement (PRSE) 4.

Deux priorités d'intervention thématiques sont mises en exergue

- L'amélioration de la santé mentale des Franciliens, notamment des jeunes.
- L'action sur l'ensemble des déterminants de la santé périnatale.

Le lien ville-hôpital

En référence à la capsule vidéo du Dr Besançon

L'enjeu du lien « ville-hôpital » réside dans une organisation délibérée des activités de soins à un patient entre plusieurs acteurs du système de santé. Cette organisation implique la mobilisation de personnels et d'autres ressources nécessaires à la prise en charge du patient et est assurée par le partage d'informations entre les responsables des différents aspects de la prise en charge. Ce lien entre la ville et l'hôpital doit permettre d'assurer au patient, un parcours de santé coordonné, sécurisé et de qualité.

Quelques focus

Qu'est-ce qu'un IPA ?

- IPA : infirmier en pratique avancée.
- La pratique avancée vise à améliorer l'accès aux soins, ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.
- La pratique avancée favorise la diversification de l'exercice des professionnels paramédicaux et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise.
- L'IPA exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec son accord et celui des patients. Il voit régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe.
- L'IPA discute du cas des patients lors des temps d'échanges, de coordination et de concertation réguliers organisés avec l'équipe. Il revient vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences seront atteintes ou lorsqu'il repère une dégradation de l'état de santé d'un patient.
- 5 domaines d'intervention sont définis :
 - les pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires,
 - l'oncologie et l'hémo-oncologie,
 - la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale,
 - la psychiatrie et la santé mentale,
 - les urgences.

Exemple d'un projet innovant en Essonne : Equ'IPA de la CPTS Nord Essonne Hygie

- Une équipe mobile territoriale de 4 IPA, en coopération avec 12 médecins généralistes traitants, qui articulent une pratique coordonnée autour de 4 MSP du territoire.
- Utilisation d'une mallette de téléconsultation connectée, d'un planning dédié.
- Traçabilité et suivis sécurisés via un système d'information partagé.
- Pour qui ?
 - Patients non mobiles nécessitant des visites à domicile,
 - Patients résidant en EHPAD,
 - Patients fragiles et complexes sans médecin traitant et s'adressant via la filière de recherche d'un médecin traitant de la CPTS :
 - > plus de 75 ans,
 - > cumul de pathologie chronique et isolement,
 - > complexité bio-médico-psycho-sociale avérée,
 - > dépendance.

Quelles sont les missions d'une CPTS ?

- CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé.
- L'intégralité des communes de l'Essonne est couverte, soit au total, 13 CPTS.
- Les CPTS sont destinées à répondre à deux défis de notre système de santé :
 - des soins de ville insuffisamment structurés pour faire face aux enjeux du virage ambulatoire, de la démographie médicale et de la croissance des maladies chroniques,
 - un sentiment d'isolement de certains professionnels de santé, un exercice coordonné insuffisamment développé et un cloisonnement notamment entre les professionnels de santé de ville et l'hôpital.
- Une CPTS est une organisation conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné défini par les professionnels eux-mêmes. Elle est composée notamment de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.
- Une CPTS a pour vocation d'être une organisation souple de coordination à la main des professionnels eux-mêmes, selon les besoins spécifiques du territoire. Les acteurs locaux en déterminent eux-mêmes le périmètre géographique.
- 4 missions prioritaires :
 - faciliter l'accès aux soins des patients :
 - > faciliter l'accès à un médecin traitant,
 - > améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville,
 - faciliter les parcours des patients en assurant une meilleure coordination entre les acteurs via une gestion coordonnée,
 - déployer des actions dans le champ de la prévention (promotion de la vaccination, mesures barrières, diffusion de recommandations...),
 - participation à la réponse à une crise sanitaire exceptionnelle.

Le rôle du pharmacien, « porte d'entrée des soins non programmés »

- Un avant et un après la pandémie : avec l'hôpital, les pharmacies sont restées ouvertes pendant toute la pandémie.
- Accélération des missions de prévention, de dépistages et de vaccinations.
- Dernier lieu de santé dans les déserts médicaux aussi bien dans les territoires ruraux que dans les zones sensibles.
- Un partage des tâches : état des lieux en Essonne :
 - réussi en matière de vaccination :
 - > avant la pandémie : seulement la grippe,
 - > pendant la pandémie : grippe + COVID,
 - > après la pandémie : tous les rappels sur prescription,
 - > aujourd'hui : possibilité de prescrire tous les vaccins du calendrier vaccinal et d'injecter à partir de 11 ans,
 - réussi pour un certain nombre de dépistages :
 - > test antigéniques : Covid et grippe : majoritairement déployé,
 - > TROD (tests rapides d'orientation diagnostique) antigènes autorisés depuis juillet 2022 : 169 pharmacies réalisent des tests à fin 2022,
 - dépistage des cystites : en cours.
- Campagne de prévention :
 - distribution des kits de dépistage du cancer colorectal : mise en place en mai 2022, majoritairement déployée (156 officines délivrent des kits),
 - 277 pharmacies formées,
 - taux de réalisation des kits délivrés : 39,69%,
 - pas d'information de la réalisation effective du test, donc difficile de relancer sans ce retour.

- Une coopération qui fonctionne en Essonne :
 - rôle majeur des CPTS en Essonne, avec la participation effective des pharmaciens aux CPTS : implication dans les bureaux, dans les projets de coordination,
 - participation des pharmaciens aux MSP :
 - > exemple de la création d'une MSP hors les murs à Verrières le Buisson, dont le projet a été porté par une pharmacienne.

Ces avancées ne doivent pas faire oublier les problèmes économiques et de sécurité qui engendrent des difficultés de transmission de certaines officines rurales ou de petite taille.

À quoi sert un DAC (Dispositif d'appui à la coordination) ?

Les dispositifs d'appui ont pour mission d'apporter des réponses concrètes aux professionnels de santé confrontés à des difficultés dans la prise en charge de personnes dont le parcours de santé est complexe (problème de santé associé à la précarité, logement insalubre, rupture familiale...). Les DAC assurent ainsi une mission d'animation territoriale visant à l'amélioration des parcours de santé complexes en évitant les ruptures de parcours. Tous les âges et toutes les pathologies peuvent être accompagnés.

Les DAC sont au service de tous les professionnels du territoire, qu'il s'agisse :

- des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés,
- des personnels des établissements de santé publics, privés et Hospitalisation à domicile (HAD),
- des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.

Grâce aux DAC, les professionnels bénéficient :

- d'une information sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles au sein du territoire pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes,
- d'un appui à l'organisation des parcours,
- d'une coordination spécifique pour les prises en charge les plus complexes avec l'organisation d'un plan d'action personnalisé,
- d'un soutien pour renforcer leur capacité à gérer les situations complexes grâce à une analyse des dysfonctionnements éventuels et des besoins spécifiques.

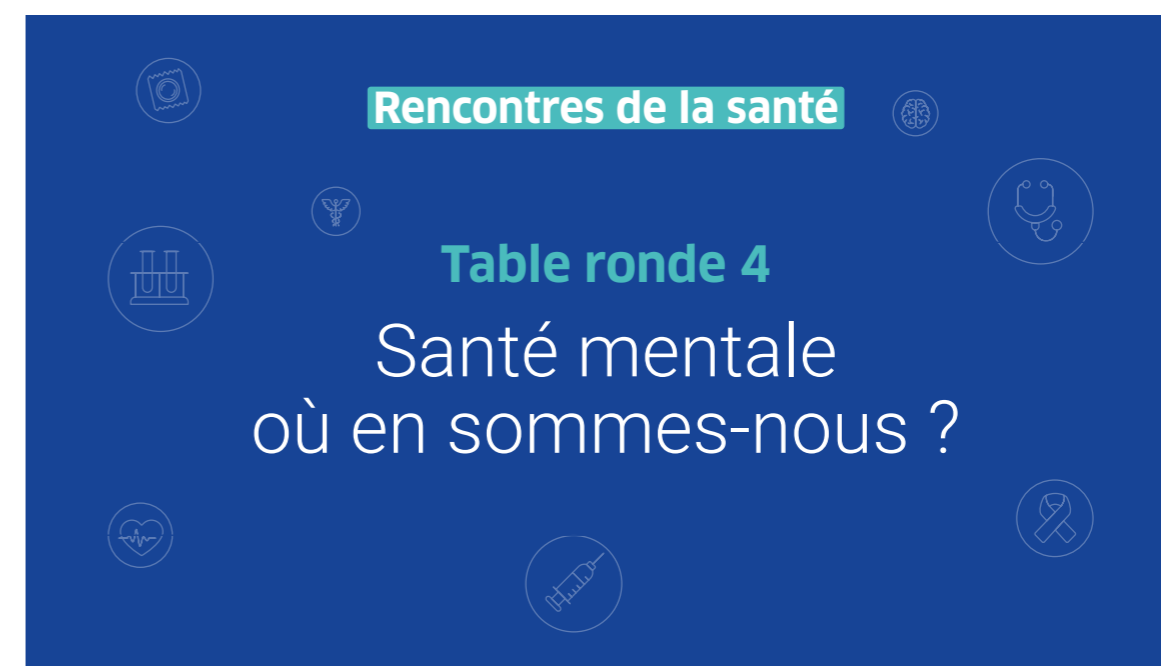
Deux DAC (Nord et Sud) couvrent l'intégralité du territoire Essonnien.

- DAC Nord : contact@dac91nord.fr
- DAC Sud : spes@spes-asso.fr

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Combien d'IPA aurions-nous besoin pour couvrir le territoire essonnien ? L'objectif d'un IPA par maison de santé serait optimum. Il y a encore assez peu d'IPA aujourd'hui. Ils défrichent encore les protocoles.

Comment sont financés les IPA travaillant en secteur libéral ? Existe-t-il un financement spécifique ? Actuellement, les IPA sont salariés et rémunérés par les CPTS.



La santé est un état de complet bien-être, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité, selon l'OMS. La santé mentale constitue un véritable enjeu de santé publique. Améliorer le bien-être de la population et diminuer la morbidité et la mortalité associées aux troubles mentaux, constituent des axes de travail collectif primordiaux.

Il est crucial de lever les tabous, de développer des projets territorialisés partagés par les acteurs sur les champs de la prévention, du repérage et du diagnostic, ainsi que dans la prise en charge ciblée.

La prévention en santé mentale priorise 3 axes :

- le renforcement des facteurs de protection et la promotion de la santé mentale positive via le développement des compétences psychosociales chez l'enfant et le jeune. Les premières années de la vie sont, en effet, déterminantes pour le développement psycho-affectif des enfants, les apprentissages et leur capacité à s'adapter dans leur future vie d'adulte,
- la prévention du suicide,
- l'information et la communication en direction du grand public afin d'augmenter les capacités d'agir de la population et de lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques.

Animation

Daniel Quagliaroli, président de la formation des usagers au Conseil territorial de santé de l'Essonne

Capsule vidéo

Dr Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND) : autisme, Dys, TDAH (troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), TDI (troubles du développement intellectuel) – <https://youtu.be/BoB2U-iKv5c>

« La première stratégie nationale a permis de poser des bases solides pour améliorer durablement la qualité de vie des personnes autistes, Dys, TDAH, TDI et de leurs familles. Le travail doit se poursuivre. Ma ligne de conduite et mon engagement seront tendus vers un objectif majeur : garantir aux personnes des accompagnements de qualité et le respect de leur choix. Pour y parvenir, je souhaite en particulier déployer des solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes autistes, Dys, TDAH, TDI ; améliorer l'accès au diagnostic et à des interventions de qualité, conformes aux recommandations de bonne pratique ; renforcer l'accompagnement des adolescents et des adultes. »

Un gros travail reste encore à faire, dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre scolaire qui n'est pas assez adapté, avec des professionnels qui éprouvent des difficultés, faute d'être suffisamment bien formés et suffisamment nombreux. L'intégration en entreprise est tout autant un sujet majeur. Les personnes présentant ou qui ont présenté des troubles de l'apprentissage ou des troubles du neurodéveloppement, méritent que leurs différences soient accueillies avec bienveillance et transformées en atouts pour les structures.

- **Le professeur Olivier Bonnot**, professeur des universités – praticien hospitalier, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent - Université Paris-Saclay et EPS Barthélémy Durand d'Étampes, rappelle les grands objectifs à poursuivre et à partager :
 - accompagner,
 - fluidifier les passerelles et favoriser des parcours moins rigides,
 - dépasser les clivages et co-construire,
 - préserver la ressource médicale,
 - former les professionnels et acteurs, notamment les acteurs scolaires,
 - soutenir l'école,
 - au-delà du diagnostic, l'importance de l'accompagnement et au-delà du diagnostic initial, l'importance de la réévaluation,
 - au-delà de l'orientation, l'importance du parcours et de la prise en compte de l'évolution et des envies,
 - s'appuyer sur toutes les ressources libérales et publiques, sur tous les professionnels en mettant fin à la dichotomie sanitaire / médico-social.
- **Le Dr Marie Flaquière**, praticien hospitalier, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au Groupe hospitalier Nord Essonne (site d'Orsay), responsable de l'unité de soins parents-bébés La Paruline, et de l'hôpital de jour enfants Libelul :
 - observe une augmentation de + 25 % des crises suicidaires depuis 4 ans,
 - une recrudescence du nombre de cas des troubles du neuro-développement chez les enfants de moins de 4 ans.

Focus sur les dispositifs de prise en charge des adolescents par le GHNE

- **Le «CEPIA» : centre d'évaluation précoce et d'intervention pour adolescents**, rattaché au Pôle psychiatrie, situé sur le site d'Orsay-Bures-sur-Yvette :
 - le CEPIA accueille en ambulatoire, les adolescents de 12 à 17 ans. Les prises en charge ambulatoires intensives sont à privilégier, ce qui nécessite notamment une modification des pratiques habituelles et de valoriser les psychologues et la place des « care managers »,
 - il est composé de 5 médecins séniors psychiatres (2 ETP), 3 psychologues, 5 Care Managers, 1 psychomotricienne, 1 art-thérapeute, 1 assistante de service sociale, 1 professeur des écoles spécialisé, 1 secrétaire et 1 agent de service hospitalier,
 - un protocole d'urgence peut être déclenché afin de réaliser une évaluation globale du jeune :
 - > implication de tous les praticiens hospitaliers du service et tous les soignants (binômes),
 - > 3 groupes urgences par semaine pendant 3 semaines,
 - > 1 rendez-vous médical par semaine, 1 évaluation psychologue par semaine,
 - > 3 réunions par semaine,
 - le CEPIA permet une prise en charge concertée entre le service d'urgences, l'unité d'hospitalisation 12-17 ans, l'unité d'hospitalisation adulte pour le public de plus de 18 ans et l'hôpital de jour,

- le service travaille également en lien avec les professionnels de santé libéraux, les CMP (Centres médico-psychologiques) du secteur.

- **Hôpital de jour pour les ados « PEPIT ».**
- **La maison de l'Olivier (hospitalisation temps complet).**
- **UNISONJE**, unité de soins pour les jeunes : évaluation et accompagnement des troubles psychiatriques émergents pour les 18-25 ans.

D'autres dispositifs ont également été déployés par le GHNE, notamment une unité de périnatalité 0-3 ans « la Paruline », des prises en charge en hôpital de jour pour les enfants atteints de TND et de TDAH. Le repérage précoce est à privilégier. Il reste, malgré tout, encore trop souvent tardif (> 2 ans).

- **Le projet territorial de santé mentale, Mme Carole Joséphine (coordinatrice du PTSM 91) :**
 - **dispositif coordonné** d'acteurs (sanitaire, médico-social, éducation nationale, associatif),
 - réponse coordonnée aux besoins identifiés sur le territoire essonnien en termes de **repérage, de prévention et de prise en charge** de la santé mentale,
 - **intégration d'autres professions** : éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, infirmiers en pratique avancée, coordonnateurs de parcours dans les parcours de prise en charge,
 - le PTSM va prochainement donner lieu à un contrat territorial de santé mentale (CTSM),
 - le PTSM a déjà favorisé des réponses coordonnées à certaines problématiques du territoire :
 - > **mise en place du centre diagnostic Expert 91 de niveau 3** pour répondre à l'insuffisance des ressources pour le diagnostic spécialisé précoce en Essonne,
 - > développement de l'offre de **l'UNISONJE** (unité de soins pour les jeunes adultes),
 - > **labellisation d'une plateforme de réhabilitation psychosociale de niveau 2**, afin de lutter contre l'insuffisance de ressources sur le territoire pour prévenir les ruptures dans les parcours de vie et favoriser le rétablissement et l'inclusion sociale.

- **Le rôle des familles et des aidants, soutenus par des associations, Mme Dominique Ergand (UNAFAM 91)**

L'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, est une association reconnue d'utilité publique qui accompagne l'entourage des personnes vivants avec des troubles psychiques.

L'UNAFAM œuvre à :

- informer,
- prévenir,
- destigmatiser car la stigmatisation freine, voire empêche le rétablissement et peut aggraver/déclencher des idées suicidaires,
- contribuer à briser les tabous,
- déconstruire les préjugés et arrêter d'utiliser les troubles psychiques comme des insultes (mauvais usage du terme de « schizophrénie »),
- créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun,
- soutenir la recherche et l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

- **Soutenir et porter la voix les jeunes aidants, Association JADE, Françoise Eillien.**

Le sujet des jeunes aidants est un sujet qui mobilise encore trop peu les pouvoirs publics.

JADE est une association ressource pour les jeunes aidants et leurs familles.

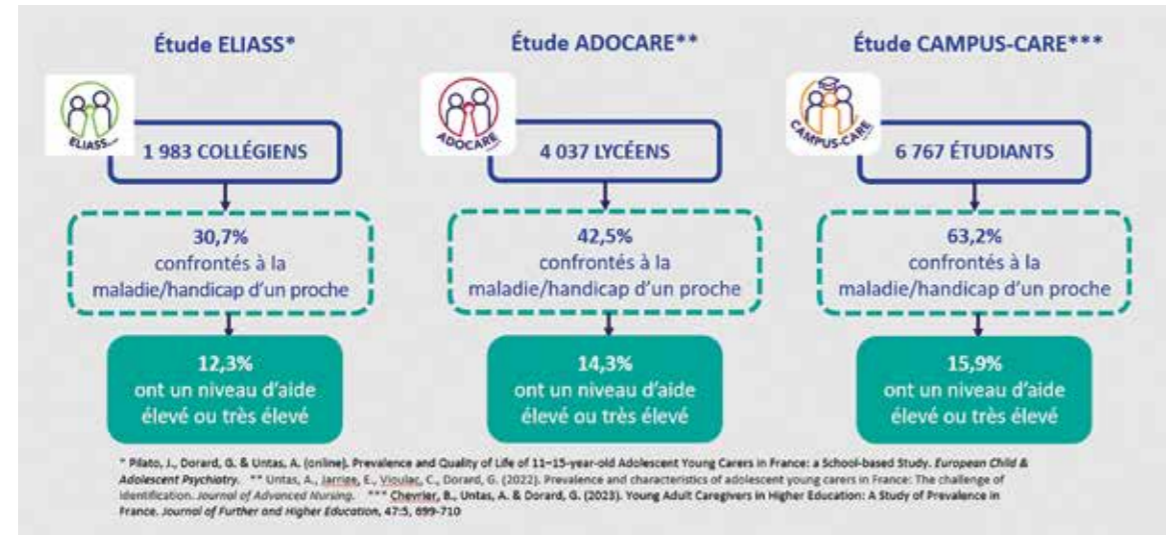
- **Qui sont les jeunes aidants ?** : enfant ou adolescent de 18 ans ou moins qui apporte une aide significative régulière à un membre de sa famille ou de son foyer. Au-delà de 18 ans, on parle de jeune adulte aidant (18-25 ans).

- **Pourquoi aident-ils ?** : la maladie physique, le trouble mental, l'addiction, le handicap...

L'aidance commence dès l'âge de 5 ans et consiste à l'aide aux tâches ménagères, la gestion de la fratrie, l'aide administrative et financière, mais aussi, le soutien moral, les soins personnels et médicaux.

En France, 522 000 jeunes de 5 à 17 ans apporteraient une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs.

Quelques chiffres



- Quelles sont les conséquences de l'aidance ? :

- > en termes de **santé mentale** : inquiétudes, tristesse, préoccupations pour le proche aidé, faible estime de soi,
- > en termes de **santé physique** : fatigue, maux de tête, douleurs dorsales, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation,
- > en termes de **scolarité** : absentéisme, problèmes de comportement, difficultés scolaires,
- > les jeunes aidants ont souvent peu d'activités extra-scolaires et sont relativement isolés des loisirs et de la vie sociale d'une manière générale.

L'association apporte soutien et accompagnement adaptés à leurs besoins avec plusieurs dispositifs : **ateliers et séjours** pour que les jeunes aidants puissent faire une pause, rencontrer d'autres jeunes, s'exprimer sur leur situation...

Pour les professionnels, JADE travaille à :

- la **sensibilisation** de l'écosystème autour des jeunes aidants pour qu'ils soient repérés précocement et mieux accompagnés,
- la **formation** des structures souhaitant développer un dispositif sur leur territoire pour que tous les jeunes aidants puissent bénéficier d'un dispositif adapté à leurs besoins.

Cendrine Chaumont, présidente déléguée à la protection maternelle et infantile et à la santé, du Conseil départemental de l'Essonne

“ Mesdames, Messieurs,

C'est une grande fierté pour moi de conclure ces Rencontres de la santé.

Tout d'abord, je souhaite exprimer, dans la continuité du Président Durovray ce matin, mes sincères remerciements envers chacun d'entre vous, organisateurs, intervenants, participants, cercles de réflexion, professionnels de santé : vous avez rendu possible un événement qui se révèle un grand succès pour l'Essonne aujourd'hui...

... Un succès tangible, par les synergies et les discussions que ces Rencontres ont suscitées, mais aussi par la réflexion qui sera amenée à se poursuivre et à se traduire très concrètement dans notre futur Schéma départemental de santé.

Merci pour toutes vos contributions qui constitueront, et j'ose le terme « la substantifique moelle » de notre politique de santé.

Le Département de l'Essonne se positionne comme l'assemblé des initiatives territoriales en santé et entend poursuivre cet effort de coordination dans sa nouvelle politique.

À travers nos quatre tables rondes, nous avons abordé des thématiques variées, mais toutes essentielles pour répondre aux défis actuels et anticiper ceux de demain. Et l'urgence est là : nous ne pouvons pas nous permettre de laisser nos concitoyens sans accès aux soins de santé de qualité.

La question de la santé mentale reste également au cœur de nos préoccupations. Nous avons pris conscience depuis plusieurs années de l'urgence d'agir sans avoir les moyens nécessaires pour améliorer la prise en charge des troubles mentaux et garantir un soutien adapté à ceux qui en ont besoin. Il est impératif que nous unissions nos efforts.

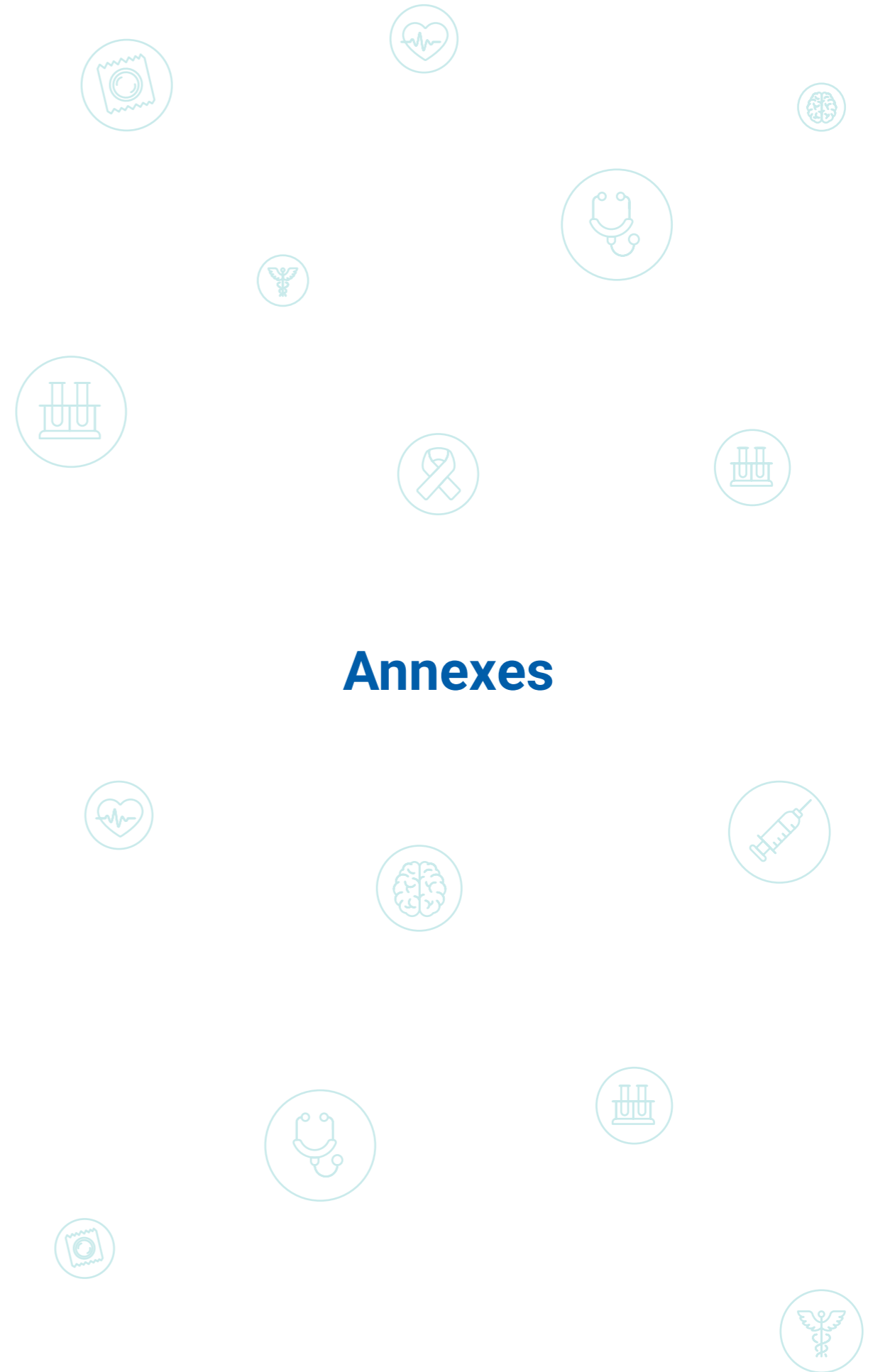
Par ailleurs, la promotion d'un territoire plus attractif pour les professionnels de santé est un axe que nous travaillons depuis longtemps, et que nous entendons adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles générations de professionnels qui ont leurs besoins et attentes spécifiques. Nous devons explorer de nouvelles stratégies pour attirer et retenir les talents médicaux sur notre territoire, afin d'assurer une offre de soins équilibrée et accessible à tous.

Enfin, la santé sexuelle a été au cœur de nos débats aujourd'hui. Nous avons pris conscience de l'importance de sensibiliser et d'éduquer sur ces questions, tout en offrant un accompagnement adapté à chacun. La santé sexuelle est un droit fondamental, et nous devons tout mettre en œuvre pour garantir son respect et sa protection.

En conclusion, je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre engagement et votre contribution à cette journée exceptionnelle. Vos idées, vos suggestions et votre détermination sont autant de ressources précieuses pour faire avancer notre système de santé vers plus d'équité, d'efficacité et de bienveillance.

Je vous remercie. ”





Annexes

Liste des exposants du village des stands

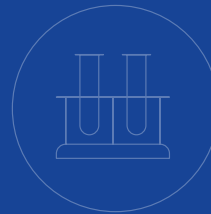
	Structures	Thématiques
1	Conseil départemental de l'Essonne Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé	Prévention et éducation à la santé
2	Caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne	Santé
3	Agence régionale de santé Direction départementale de l'Essonne	Santé
4	Maisons Sport-Santé	Prévention et promotion de la santé
5	Ligue contre le cancer	Prévention et promotion de la santé
6	CRCDC (dépistage cancer)	Prévention et promotion de la santé
7	EndoSud IDF	Filière endométriose
8	PEP 75 - Samely	Accompagnement des grossesses précoces et des très jeunes mères
9	AIDES	Prévention et soins SIDA
10	Planning familial	Santé sexuelle et éducation affective
11	Stop violence éducative ordinaire enfance	Violences enfants
12	La Maison Olympe (Groupe Hospitalier Nord Essonne)	Violences faites aux femmes
13	GHNE - Hôpital Paris Saclay	Nouvelle offre hospitalière
14	Association JADE	Jeunes aidants
15	DAC Sud	Coordination des professionnels de santé du sud Essonne
16	Centre IPC bilan prévention santé de Corbeil	Prévention et examens
17	CPTS - Communautés professionnelles territoriales de santé	Coordination des professionnels de santé de ville
18	Communauté jeunesse	Santé mentale
19	Filigrane	Santé mentale
20	Tempo	Santé mentale
21	Association Pause	Santé mentale
22	Léa Solidarité femmes	Santé mentale - violences faites aux femmes
23	Paroles de femmes - Le Relais	Santé mentale - violences faites aux femmes
24	CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	Santé mentale - violences faites aux femmes
25	Addictions alcool vie libre	Prévention addictions
26	Centre prévention formation et insertion	Prévention addictions
27	Association Ressources	Prévention addictions
28	Outseeders	Prévention addiction aux écrans

Contacts des Maisons sport-santé

Nom	Adresse	Téléphone / Courriel
APA de Géant	29, rue de la Forêt 91860 Épinay-sous-Sénart	01 69 02 41 00 apadegeant@gmail.com
Association Santé Bien Être des Coquelicots	9, avenue des Écoles 91600 Savigny-sur-Orge	06 17 26 82 57 asbecsavigny@gmail.com
Centre Hospitalier de Bligny	Rue de Bligny 91640 Briis-sous-Forges	01 69 26 38 62 maisonsportsante@chbligny.fr
Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	500, place des Champs Élysées 91054 Évry-Courcouronnes	01 69 91 58 58 / 06 77 73 57 81 maisonsportsante.agora@grandparissud.fr
Paris Saclay Omnisports	4, bis avenue des Cévennes 91940 Les Ulis	01 69 07 93 70 sportsante.c.o.ulis@gmail.com
UFOLEP Essonne	1, rue Pasteur 91000 Évry-Courcouronnes	01 60 75 01 99 sport-sante@ufolep91.org
La Martinière	Chemin de la Martinière 91400 Saclay	07 64 39 16 17 sportsante.lamartiniere@ajl.asso.fr r.reeduc.lamartiniere@ajl.asso.fr

Les communautés professionnelles territoriales de santé de l'Essonne

Nord-Essonne Hygie	cpts.ne.hygie@gmail.com
Santé Seine Essonne	cpts.santeseineessonne@espacevie.fr
Sud Hurepoix	cpts.sudhurepoix@espacevie.fr
Cœur Santé Orge Yvette	cpts-csoy@outlook.com
Centre Essonne	cpts.centre.essonne@gmail.com
PEPS Sud Essonne	cpts.peps@gmail.com
Val d'Yerres	contact@cptsvaldyerres.fr
Val de Seine	contact@cptsvaldeseine91.fr
Val d'Yvette	contact@cptsvaldyvette.fr
Val d'Orge	contact@cptsvaldorge.fr
Val d'Essonne et des Deux Vallées	contact@cptsve2v.fr
Noé Santé	contact@cptsnoesante.fr
Cœur Essonne	contact@cptscoeuressonne.fr



Essonne
TERRE D'AVENIRS

**Conseil départemental
de l'Essonne**

Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

essonne.fr

